

« Créer un cadre de confiance à l'école »

Entretien | Florence Rizzo, fondatrice de Synlab, sera à Nîmes samedi.

Synlab, la structure que vous avez créée il y a deux ans, prône une nouvelle approche en matière d'éducation. Un "laboratoire d'innovations" pourrait même voir le jour à Montpellier. Dans quel but ?

L'idée de base est de redonner confiance aux acteurs de l'école, quels que soient leur âge et leurs fonctions. Cela commence avec les enfants. Nous menons des expérimentations baptisées "Bâtisseurs de possibles" qui donnent à des écoliers de 6-13 ans l'opportunité de mener des projets dans leur environnement en fonction de leur capacité, avec des résultats probants. Cela existe entre autres en Inde ou en Angleterre. Ces initiatives à l'échelle de leur âge les rendent responsables. C'est un peu la même démarche avec le laboratoire d'innovations, qui proposeraient aux professionnels de développer et échanger des contenus pédagogiques.

Votre idée, c'est de proposer des outils à qui veut faire avancer l'école. En pleine loi de refondation de l'école, ce message obtient-il un écho ?

La réforme des rythmes scolaires fait beaucoup de bruit. Elle pourrait aussi être



■ Florence Rizzo.

une très belle manière d'innover en matière de pédagogie. Nous travaillons avec le gouvernement et l'Unesco pour concrétiser en France un ou deux laboratoires d'innovations.

Quels sont les retours côté enseignants ?

La conscience qu'il faut investir davantage sur l'école primaire se développe. Les enseignants sont de plus en plus réceptifs aux innovations, mais se sentent parfois limités pour initier des projets. Ils n'osent pas. Il faut pouvoir recréer un cadre de confiance dans les écoles pour agir, que les professeurs se sentent soutenus. On ne peut pas innover dans un cadre sous contrainte, qui ne serait pas bienveillant.

Recueilli par
AGATHE BEAUDOUIN
abeaudouin@midilibre.com

Samedi à Nîmes, une journée de réflexion ouverte à tous

Près de 400 personnes sont attendues samedi 23 mars à Nîmes, au colloque "Questions de confiance". Ouverte à tous, cette journée organisée par l'Apel (association des parents d'élèves de l'enseignement libre) Languedoc-Roussillon, propose des conférences et ateliers en présence de

sociologues, professeurs, psychologues... Fondatrice de Synlab, Florence Rizzo (lire ci-dessus) présentera ses actions menées dans les écoles, collèges, universités et ses projets en cours avec le gouvernement pour imaginer un système scolaire plus créatif. De 9 h à 17 h, hôtel Atria.

Les arboriculteurs de payer une

Colère | Ils doivent rembourser pour la France il y a plus de dix ans. Po

Nous paierons car nous ne pouvons pas faire autrement mais c'est scandaleux. La France aurait dû s'assurer que l'Europe était d'accord avant de nous verser ces aides : le Gardois Jean-Louis Portal est hors de lui. Secrétaire général de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA), il est confronté à la colère de dizaines d'arboriculteurs auxquels l'État réclame aujourd'hui de rembourser des aides qu'il leur a versées jusqu'en 2002. « Sur toute la France, il y en a pour près de trois cents millions d'euros avec les intérêts. Ils courent de la date de versement de l'aide jusqu'au remboursement. Je connais un arboriculteur qui a près de cent mille euros à payer », assure le syndicaliste.

L'affaire a éclaté début 2009 lorsque la Commission européenne a décrété que les "plans de campagne" mis en place par la France pour soutenir son arboriculture lors de l'entrée de l'Espagne dans l'Europe contrevenaient aux règles de la concurrence.

« La France s'expose à une amende de 40 M€ » Un cadre du ministère

Versées par l'Office national des fruits et légumes (Oniflor) via des comités économiques de bassin, ces aides visaient à subventionner le stockage, la transformation des fruits frais ou leur destruction en cas de surproduction. Elles permettaient aussi de cofinancer des campagnes de promotion ou de soutenir des initiatives à l'exportation.

Dans sa décision de 2009, Bruxelles exigeait le remboursement de dix années de "plans de campagne" jusqu'à leur suppression en 2002. L'addition, à l'époque, s'élevait à 500 M€. Depuis, la période de référence a été réduite mais l'ardoise reste salée.

D'autant plus salée que producteurs et pouvoirs publics ont traîné les pieds pour répondre à l'injonction de la Commission. Du temps perdu pendant lequel les intérêts continuaient à courir. « Bruxelles met la pression. Si elle ne s'exécute pas, la France s'expose à une amende de 40 millions d'euros et à 600 000 euros de pénalités par jour de



■ Les aides franç

retard », explique re de l'Agricultu la caisse a donc En Languedoc-rembourser son les intérêts. Di avaient directer ont déjà remb ent : un peu pl Reste mainten les douze entr qu'un support rents. Ce sont commercialisa produits, qui d Les entreprises lettres de mise retrouver les ce n'est pas u exploitations s'éteint. Si e c'est au nouv Nous étudier trouverons de ment », prome temps presse